



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

*En 2020, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a sollicité le soutien financier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2014-2020, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire et de l'Agence Régionale de Santé.*



## PRÉAMBULE

---

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

# SOMMAIRE

---

PRÉAMBULE .....	2
SOMMAIRE .....	1
1. L'INSTITUTION .....	2
REPÈRE .....	2
TERRITOIRE .....	2
SIÈGE .....	5
COMPÉTENCES .....	5
Tourisme .....	5
Aménagement du territoire .....	6
Développement local .....	6
ÉLUS .....	6
Comité syndical .....	6
Bureau syndical .....	6
Commission d'appel d'offres .....	7
REUNIONS SYNDICALES .....	7
Comité syndical .....	7
Bureau syndical .....	8
LE PERSONNEL ET LES MOYENS .....	9
2. FINANCES ET FISCALITÉ .....	10
Budget annexe « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS » .....	10
Compte administratif 2020 .....	10
Budget principal .....	11
Compte administratif 2020 .....	11
Participation des communautés de communes .....	13
Taxe de séjour 2020 .....	13
3. LES ACTIONS MENÉES EN 2020 .....	15
Tourisme .....	15
Aménagement du territoire .....	16
Le Schéma de Cohérence Territoriale .....	16
Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux .....	17
Projet d'un Parc naturel régional (PNR) autour de la Bresse bourguignonne .....	17
Système d'Information géographique .....	19
L'instruction du droit des sols .....	19
Développement local .....	20
La clôture du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable 2015-2020 .	20
1 202 766, 89 euros du programme européen LEADER « entrer dans la transition	
énergétique » financé par le FEADER 2014-2020 .....	23
« Stratégie et plan d'actions énergie » issue de la « Mission TEPos » .....	27
2 036 000 euros pour le contrat territorial 2018-2021 financé par le Conseil Régional	
(1 750 000 en enveloppe initiale + 286 000 de dotation complémentaire) .....	28
16 projets locaux présentés au titre du Plan d'Accélération de l'Investissement	
Régional (PAIR) adopté en octobre 2020 .....	30
7 326 310 euros de subventions nationales et 63 projets identifiés pour le bilan final du	
contrat de ruralité 2017-2020 financé par l'Etat .....	31
Le Contrat Local de Santé (CLS) .....	32
Le fonctionnement du conseil de développement .....	34
Autres dossiers .....	37
Communication .....	38

# 1. L'INSTITUTION

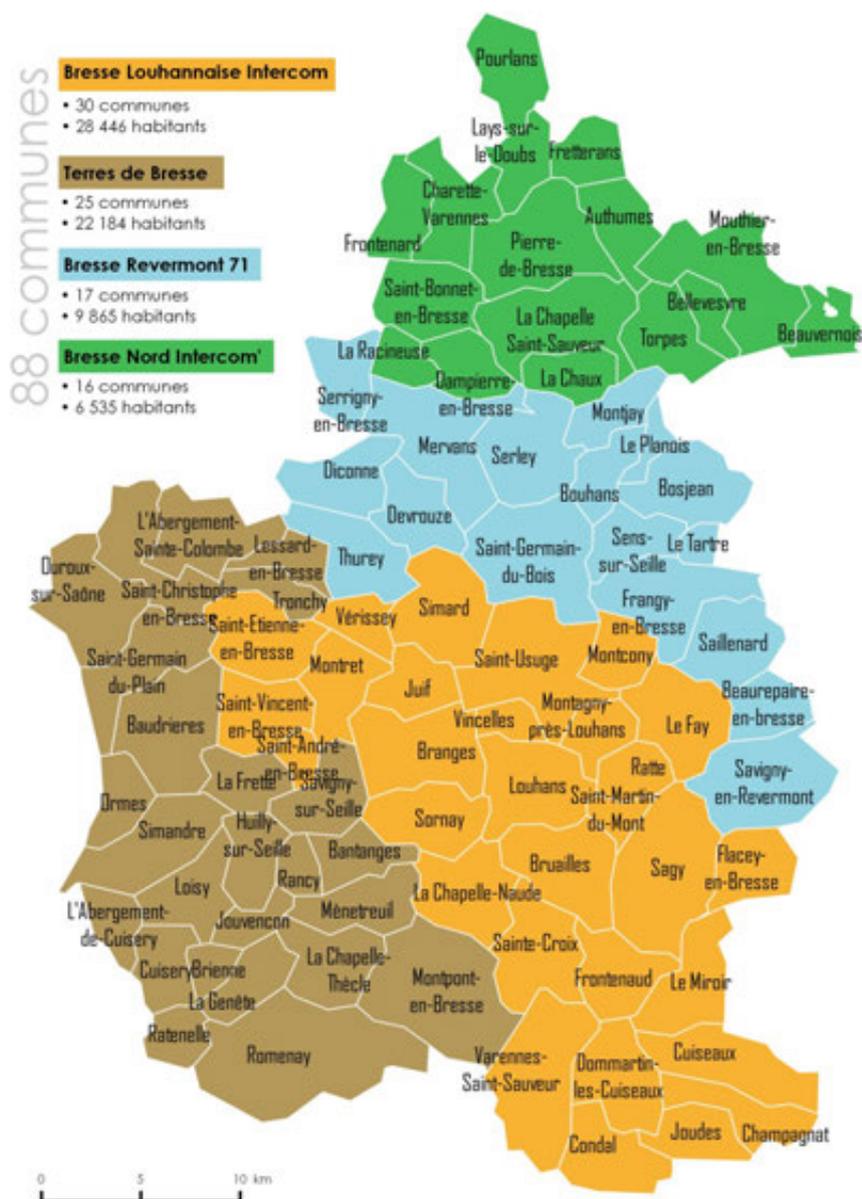
## REPÈRE

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009, est composé, en 2020, de 4 communautés de communes :

- Bresse Louhannaise Intercom'
- Terres de Bresse
- Bresse Revermont 71
- Bresse Nord Intercom'

## TERRITOIRE

Le territoire de la Bresse bourguignonne est situé au sud-est du département de la Saône-et-Loire.



Ce territoire de 67 011 habitants<sup>1</sup> regroupe les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Terres de Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71018 - BANTANGES	EPCI "Terres de Bresse"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Terres de Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71029 - BELLEVESVRE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71061 - BRIENNE	EPCI "Terres de Bresse"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71093 - LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Terres de Bresse"
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71121 - LA CHAUX	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71143 - CONDAL	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71157 - CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71158 - CUISERY	EPCI "Terres de Bresse"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71196 - LE FAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Terres de Bresse"
71207 - FRETTERANS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71208 - FRONTENARD	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom' "
71213 - LA GENETE	EPCI "Terres de Bresse"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"

<sup>1</sup> Population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (INSEE)

71243 - JOUDES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71244 - JOUVENCON	EPCI "Terres de Bresse"
71246 - JUIF	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Terres de Bresse"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71293 - MENETREUIL	EPCI "Terres de Bresse"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71311 - MONTCONY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71319 - MONTRET	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71332 - ORMES	EPCI "Terres de Bresse"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Terres de Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71364 - LA RACINEUSE	EPCI " Bresse Nord Intercom' "
71365 - RANCY	EPCI "Terres de Bresse"
71366 - RATENELLE	EPCI "Terres de Bresse"
71367 - RATTE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71373 - ROMENAY	EPCI "Terres de Bresse"
71379 - SAGY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Terres de Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX-EN-BRESSE	EPCI " Bresse Louhannaise Intercom'"
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Terres de Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"

71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"
71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Terres de Bresse"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Terres de Bresse"
71523 - SIMARD	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71528 - SORNAY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI " Bresse Nord Intercom'"
71548 - TRONCHY	EPCI "Terres de Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71568 - VERISSEY	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"
71580 - VINCELLES	EPCI "Bresse Louhannaise Intercom'"

## SIÈGE

---

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Emploi, 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

## COMPÉTENCES

---

### Tourisme

---

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme<sup>2</sup>. Il a ainsi pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne qui est opérationnel depuis septembre 2010 sous la forme d'un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial.

---

<sup>2</sup> Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009

---

## Aménagement du territoire

---

Le Syndicat mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sur l'ensemble de son périmètre. Le SCoT a été approuvé le 26 juin 2017. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCoT.

Il est également doté, depuis juillet 2015, d'un service instructeur qui a assuré en 2020 l'instruction technique et juridique des demandes d'urbanisme de 51 communes du territoire.

---

## Développement local

---

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte : « Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

---

## ÉLUS

---

---

### Comité syndical

---

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres. Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, le comité syndical a été renouvelé en juillet 2020.

Le nombre de délégués est fonction de la population (la population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population issue du dernier recensement général intervenu).

En 2020, le comité syndical est composé de 37 délégués titulaires :

- 14 pour Bresse Louhannaise Intercom'
- 11 pour Terres de Bresse
- 7 pour Bresse Revermont 71
- 5 pour Bresse Nord Intercom

Chaque EPCI désigne également autant de suppléants, appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

Une réunion de présentation du Syndicat mixte à destination des nouveaux élus a eu lieu le 7 septembre à BRANGES en présence du Président, des vice-Présidents et des services. 80 personnes qui représentaient 64 communes étaient présentes.

---

### Bureau syndical

---

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, la composition du bureau a été modifiée. Il est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 9 autres membres. La composition du bureau en 2020 est la suivante :

**Président** : Anthony VADOT

**1<sup>er</sup> vice-président délégué budget et au personnel** : Régis GIRARDEAU

**2<sup>e</sup> vice-Présidente déléguée aux financements territorialisés et développement local** :  
Christophe GALOPIN

**3<sup>e</sup> vice-Président délégué au Contrat Local de Santé** : Jean SIMONIN

**4<sup>e</sup> vice-Président délégué au Projet de Parc Naturel Régional et aménagement du territoire** : Didier LAURENCY

**Les autres membres du Bureau** : Jean-Marc ABERLENC, Christine BUATOIS, Joël CULAS, Cédric DAUGE, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Stéphane GROS, Aline GRUET, Françoise JACQUARD, Nicolas JACQUINOT, Béatrice LACROIX MFOUARA.

---

### Commission d'appel d'offres

---

La CAO a également été renouvelée en 2020. Elle est composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il n'a pas été fait appel à la CAO en 2020.

---

## REUNIONS SYNDICALES

---

---

### Comité syndical

---

Au cours de l'année 2020, le comité syndical s'est réuni 4 fois.

#### LE 3 FEVRIER 2020 :

- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2019 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Présentation du plan d'actions 2020 de l'Office de Tourisme
- Modification des statuts de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne
- Approbation des budgets principal et annexe 2020 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Compte de gestion 2019 du budget annexe « Instruction du droit des sols », adoption compte administratif 2019 du budget annexe « Instruction du droit des sols » et affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2020
- Prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour la commune de Romenay
- Validation de l'annexe financière 2019 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Compte de gestion 2019 du budget principal, adoption compte administratif 2019 du budget principal et affectation des résultats du budget principal
- Vote du budget principal 2020
- Vote de la participation des communautés de communes
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Lédonien

- Demande de subvention FEADeR LEADER volet coopération interterritoriale pour les études préalables PNR Bresse
- Prime Rénovation Collectivités (Offre d'EDF pour financer les CEE post programme TEPCV)
- Remboursement des frais de déplacement des stagiaires du CFPPA de Montmorot dans le cadre de la réalisation d'une mission pour le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

#### *LE 27 JUILLET 2020 :*

- Séance d'installation du comité syndical et organisation des élections
- Séance ordinaire :
  - o Prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour la commune de LE FAY
  - o Avenant au contrat territorial 2018 – 2021 financé par la Région
  - o Organisation de la Course/Marche Arcad'elles dans le cadre d'Octobre Rose
  - o Appel à Projets « Alimentation durable et territoire » en Bourgogne Franche Comté
  - o Lieu du prochain comité syndical

#### *LE 21 SEPTEMBRE 2020 :*

- Validation du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Rapport d'activité 2019 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Mise à jour de la taxe de séjour 2020/2021
- Composition du comité de programmation LEADER
- Appel à Projets Santé Environnement 2020 « De 0 à 6 ans : la chasse aux perturbateurs endocriniens »
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Adoption du règlement intérieur du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne
- Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale

#### *LE 7 DECEMBRE 2020 :*

- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2021 »
- Avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2021 du GAL LEADER
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2021 du contrat territorial 2018-2021
- Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de disponibilité d'un agent, sapeur-pompier volontaire
- Décision modificative n°2 du budget principal
- Taux des indemnités de conseil du comptable public

---

### Bureau syndical

---

En 2020, le Bureau s'est réuni à 3 reprises les 20 janvier, 7 septembre et 23 novembre pour préparer les Comités syndicaux.

## LE PERSONNEL ET LES MOYENS

Au 31 décembre 2020, le tableau des effectifs est le suivant :

CADRES OU EMPLOIS	EMPLOIS OUVERTS	Temps de travail	EFFECTIFS	CONTRAT
Attaché principal	1	Temps complet	1	CDI
Ingénieur principal	1	Temps complet	1	Titulaire
Ingénieur	1	Temps complet	0	
Attaché	1	Temps complet	1	CDD
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	21h1/2	1	CDI
Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	2	Temps complet	2	Titulaire
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	Temps complet	2	Titulaire
Adjoint administratif	1	Temps complet	1	Stagiaire
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>		<b>9</b>	

Le Contrat à Durée Déterminée du chargé de mission développement local s'est achevé le 31 décembre 2020. Ainsi, les 9 agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont :

- Sébastien RAVET, chef de projet
- Dorothee DION, responsable du service aménagement et chargée de mission SCoT
- Charlotte CORDELIER, chargée de mission pour l'élaboration et l'animation du Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne
- Anne-Marie VOISIN, gestionnaire
- Céline BONNARDOT, instructeur ADS
- Aurélie TOUZOT, instructeur ADS
- Virginie TRULLARD, instructeur ADS
- Aurélie LONGEPIERRE, instructeur ADS
- Nelly SENDRA, instructeur ADS

En 2020, les agents ont suivi au total **22 journées de formation** en présentiel et **25 en distanciel**.

Au printemps 2020, une partie des bureaux a été redéployé sur les 71m<sup>2</sup> de l'ex CIO et les 26 m<sup>2</sup> du bureau du Chef de Projet et du local archives/coin repas ont été libérés.

Les réseau informatique et téléphonique ont été prolongés afin de desservir ces bureaux et modernisés en passant à la téléphonie en technologie VoIP (voix sur IP) avec changement des postes et mise en place d'un accueil téléphonique. Le serveur de fichiers qui stocke les données communes a été changé, une sauvegarde à distance a été mise en place ainsi qu'un firewall afin de sécuriser les données du réseau.

Suite aux impératifs sanitaires liés à la pandémie de COVID-19, le télétravail a été mis en place dans l'ensemble des services dès le 19 mars 2020 avec des permanences physiques permettant d'assurer la continuité du service.

## 2. FINANCES ET FISCALITÉ

### BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

#### Compte administratif 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	196 490.79	196 490.79	0.00
	Section d'investissement	2 041.88	1 798.80	- 243.08
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		0.01	0.01
	Report en section d'investissement (001)		2 165.20	2 165.20
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORT)</b>		<b>198 532.67</b>	<b>200 454.80</b>	<b>1 922.13</b>

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
<b>Dépenses</b>					
011 Charges courantes	4 463.75	6 567.09	7 925.72	10 659.20	10 997.83
012 Personnel	78 983.42	133 806.14	161 215.68	180 674.50	184 609.49
014 Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65 Autres charges	0.00	0.00	0.00	0.00	2.67
66 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	0.00	12 596.20	12 266.36	5 595.24	880.80
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>83 447.17</b>	<b>152 969.43</b>	<b>181 407.76</b>	<b>196 928.94</b>	<b>196 490.79</b>
<b>Recettes</b>					
70 Produits de service	12 890.05	0.00	0.00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes					
74 Dotations et particip.	70 557.12	140 373.23	169 141.40	191 333.70	195 609.99
75 Produits gestion courante	0.00	0.00	0.00	1.08	1.85
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	0.00	12 596.20	10 366.36	7 494.16	878.95
<b>TOTAL recettes</b>	<b>83 447.17</b>	<b>152 969.43</b>	<b>179 507.76</b>	<b>198 828.94</b>	<b>196 490.79</b>

Les recettes proviennent des participations des 51 communes concernées, du versement du budget principal et des écritures d'amortissement.

Les principales dépenses sont les charges de personnel et la maintenance des logiciels d'aide à l'instruction, R'ADS et XMAP.

Section Investissement	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
<b>Dépenses</b>					
20 Immobilisations incorporelles	0.00	6 294.00	5 595.24	880.80	0.00
21 Immobilisations corporelles	1 012.20	5 972.36	0.00	0.00	2 041.88
13 Subventions d'investissement reçues	0.00	12 596.20	10 366.36	3 529.24	0.00
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>1 012.20</b>	<b>24 862.56</b>	<b>15 961.60</b>	<b>4 410.04</b>	<b>2 041.88</b>
<b>Recettes</b>					
10 Dotation fonds divers et réserves	0.00	1 900.00	166.00	980.00	918.00
13 Subventions investissement reçues	1 012.20	10 366.36	3 529.24	0.00	0.00
40 Amortissement des immobilisations	0.00	12 596.20	12 266.36	5 595.24	880.80
<b>TOTAL recettes</b>	<b>1 012.20</b>	<b>24 862.56</b>	<b>15 961.60</b>	<b>6 575.24</b>	<b>1 798.80</b>

En section d'investissement, les dépenses correspondent à l'installation des réseaux (téléphone et internet) et à l'achat de mobilier de bureau, compte-tenu de l'agrandissement des locaux du Syndicat Mixte.

Les recettes proviennent du FCTVA et des écritures d'amortissement.

## BUDGET PRINCIPAL

### Compte administratif 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	640 644.85	778 372.44	137 727.59
	Section d'investissement	172 442.46	55 526.87	- 116 915.59
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	144 492.18		- 144 492.18
	Report en section d'investissement (001)		154 493.42	154 493.42
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORT)</b>		<b>957 579.49</b>	<b>988 392.73</b>	<b>30 813.24</b>

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
<b>Dépenses</b>					
011 Charges courantes	46 494.11	85 785.82	113 465.14	53 616.60	48 214.98
012 Personnel	198 802.98	242 284.71	221 032.94	237 468.96	234 199.71
014 Atténuation de produits	61 127.48	68 996.64	67 500.16	70 000.00	89 999.99
65 Autres charges	229 953.64	232 683.60	235 859.78	241 768.79	238 285.45
66 Charges financières	0.00	0.00	608.91	0.00	583.85

67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00
042 Dotations aux amortissements	55 720.45	51 843.79	64 209.96	45 087.28	29 360.87
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>592 098.66</b>	<b>681 594.56</b>	<b>702 676.89</b>	<b>648 041.63</b>	<b>640 644.85</b>
<b>Recettes</b>					
13 Atténuation de charges	597.00	4 230.00	5 249.00	6 047.95	7 013.63
70 Produits de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73 Impôts et taxes	61 127.48	68 996.64	67 500.16	77 078.54	76 080.45
74 Dotations et participations	407 586.27	428 271.62	582 344.42	457 496.20	557 079.14
75 Autres produits	0.00	0.00	0.00	2.33	1.34
77 Produits exceptionnels	0.00	30.00	7 065.24	52 935.01	122 315.88
042 Dotations aux amortissements	18 178.00	19 978.00	19 978.00	25 956.00	15 882.00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>487 488.75</b>	<b>521 506.26</b>	<b>682 136.82</b>	<b>619 516.03</b>	<b>778 372.44</b>

Les recettes proviennent des participations des 4 communautés de communes membres, de la taxe de séjour, du Conseil Régional, de l'ARS et du FEADeR LEADER pour le financement des postes des agents du Syndicat Mixte.

La subvention LEADER liée au dossier Ingénierie de l'année 2019, notifiée à 63 704.22 € a fait l'objet d'une écriture de rattachement compte-tenu de l'instruction en cours par les services de la Région de la demande de paiement transmise en mai 2020.

Il a été également possible grâce aux mesures exceptionnelles accordées dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19,

- de reprendre l'excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2019 en section de fonctionnement sous réserve d'un solde créditeur suffisant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ; un titre de recette à l'article 7785 a donc été émis pour la somme de 122 315.88 euros.

- et d'obtenir une compensation pour la perte des recettes de la taxe de séjour.

Les principales dépenses sont liées à la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnel (SCoT + « Pays »), et les charges courantes (locations et charges des bureaux à la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, ligne de trésorerie, etc.)

Section Investissement	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
<b>Dépenses</b>					
20 Immobilisations incorporelles	39 150.00	24 210.00	0.00	1 193.01	22 668.00
204 Subventions d'équipement versées	1 012.20	10 366.36	3 529.24	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	11 576.58
13 Subventions d'investissement reçues	18 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1068 – Excédents de fonct.					122 315.88

capitalisés					
45 Opérations sous mandat	0.00	0.00	0.00	1 140 000.00	0.00
40 Opérations d'ordre (subv. d'investis)	18 178.00	19 978.00	19 978.00	25 956.00	15 882.00
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>76 340.20</b>	<b>54 554.36</b>	<b>23 507.24</b>	<b>1 167 149.01</b>	<b>172 442.46</b>
<b>Recettes</b>					
10 Dotation fonds divers et réserves	50 257.85	15 431.00	6 420.00	3 971.00	0.00
13 Subventions investissement reçues	27 000.00	0.00	29 890.00	0.00	26 166.00
45 Opérations sous mandat	-	-	134 239.74	1 005 760.01	0.00
40 Amortissement des immobilisations	55 720.45	51 843.79	64 209.96	45 087.28	29 360.87
<b>TOTAL recettes</b>	<b>132 978.30</b>	<b>67 274.79</b>	<b>234 759.70</b>	<b>1 054 818.29</b>	<b>55 526.87</b>

En section d'investissement, les dépenses correspondent à l'installation des réseaux (téléphone et internet) et à l'acquisition de mobilier de bureau, compte-tenu de la modification des locaux du Syndicat Mixte.

Il s'agit également de la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour la section de fonctionnement (mesure exceptionnelle accordée dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19) et des écritures d'amortissements des subventions perçues pour le SCoT.

Les recettes proviennent du versement de la subvention régionale pour l'étude PNR et des amortissements des immobilisations (SCoT + mobilier/matériel).

### Participation des communautés de communes

Communauté de communes	Population municipale 2020	Participation par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Participation par habitant / SCOT	Sous-total compétence SCOT	Participation par habitant / Développement local	Sous-total compétence développement local	Participation 2020
Bresse Louhannaise Intercom'	28 391	3,51	99 652,41	0,50	14 195,50	1,56	44 289,96	<b>158 137,87</b>
Terres de Bresse	22 225	3,51	78 009,75	0,50	11 112,50	1,56	34 671,00	<b>123 793,25</b>
Bresse Revermont 71	9 872	3,51	34 650,72	0,50	4 936,00	1,56	15 400,32	<b>54 987,04</b>
Bresse Nord Intercom	6 523	3,51	22 895,73	0,50	3 261,50	1,56	10 175,88	<b>36 333,11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 011</b>		<b>235 208,61</b>		<b>33 505,50</b>		<b>104 537,16</b>	<b>373 251,27</b>

En 2020, la part de la participation pour la compétence « Tourisme » est de 3,51 euros par habitant contre 3,48 en 2019. Les autres montants de participation n'ont pas été modifiés.

### Taxe de séjour 2020

Communautés de communes	Taxe de séjour récoltée en 2020	% de la taxe totale 2020	Taxe de séjour récoltée en 2019	% de la taxe totale 2019
Bresse Louhannaise Intercom'	45 106,13	59,28%	44 402,42	61,12%
Bresse Nord Intercom'	11 728,53	15,42%	8 403,07	11,57%
Bresse Revermont 71	10 315,12	13,56%	9 979,76	13,74%
Terres de Bresse	8 928,57	11,74%	9 857,44	13,57%
<b>TOTAL (dont Airbnb, booking, Gites de France*)</b>	<b>76 078,35</b>	<b>100%</b>	<b>72 642,69</b>	<b>100%</b>
+ Plateformes sans détail (Locasun** en 2020)	2,10		4 435,85	
<b>TOTAL</b>	<b>76 080,45</b>		<b>77 078,54</b>	

\*Détail par commune transmis par les plateformes

\*\* Détail par commune non transmis par les plateformes

La taxe de séjour instaurée depuis le 1er juillet 2010 s'est élevée à 76 080,45 euros en 2020 contre 77 078,54 euros en 2019.

La fermeture des établissements au cours du 2ème trimestre 2020 a été pour partie compensée par une bonne fréquentation des hébergements (notamment les meublés et gites) sur les mois de juillet et août.

Depuis le 1er janvier 2019, les plateformes et intermédiaires de location ont l'obligation de collecter la taxe de séjour pour les hébergeurs non professionnels. Le montant reversé par les plateformes s'élève à 23 289,24 euros (19 375,87 euros en 2019). Ce montant total de 23 289,24 euros est composé à :

- 63,65% : Airbnb
- 26,10 % : Gites de France
- 6,05% : Abritel
- 4,14 % : Booking
- 0,04% : Le bon coin
- 0,009 : Locasun

L'obligation de collecte par les plateformes ne s'appliquant que pour les hébergeurs non professionnels, le montant collecté par Booking reste relativement faible par rapport aux sommes collectées par Airbnb. Les établissements hôteliers notamment, continuent de collecter directement la taxe de séjour. Plus de 31% du montant collecté par Airbnb en 2020 provient de Bresse Nord Intercom'

**L'appel au reversement de la taxe de séjour** a eu lieu par courrier les 26 mars et 24 septembre. 425 courriers ont été envoyés à plus de 180 hébergeurs recensés.

Comme le prévoit la législation en vigueur, des procédures pouvant conduire à la taxation d'office ont été lancées en 2020, ce qui a permis le versement de sommes dues sur les périodes précédentes.

Une nouvelle délibération liée aux modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour sur le territoire a été prise le 21 septembre 2020 afin d'intégrer les auberges collectives dans les catégories d'hébergement.

### 3. LES ACTIONS MENÉES EN 2020

---

#### TOURISME

---

La compétence tourisme est confiée à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) - Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, présidé en 2020 par **Stéphane GROS** puis par **Christine BUATOIS** depuis le 8 septembre 2020 suite au renouvellement des conseils municipaux et l'installation d'un nouveau comité de direction. Il est dirigé par **Mélie VINCENT-JANNIN**.

Les deux périodes de confinement ont conduit à une fermeture au public des bureaux de l'Office de Tourisme et l'ensemble des actions a été impacté : annulation de salons, mais aussi d'animations telles que le festival « Garçon, la note ! », accueil hors les murs et accueil de groupes limités...Cependant, l'Office de Tourisme a poursuivi ses missions et a pu, pendant ces périodes, répondre aux demandes (par téléphone, mail, courrier, réseaux sociaux) et accompagner les professionnels du tourisme sur la réglementation, les protocoles sanitaires, les aides financières. Il s'est également adapté à l'évolution des demandes, davantage tournées vers le local, les produits du terroir, les activités en extérieur. Les animations estivales qui ont pu être maintenues : Mardis Gourmands, Jeudis Insolites, visites guidées, ont été réalisées dans le respect des recommandations sanitaires.

Un plan de reprise a été élaboré pour redéfinir l'organisation interne et établir l'ensemble des protocoles sanitaires dans les quatre bureaux de l'Office de Tourisme, mais également pour adapter les activités et services de l'Office de Tourisme.

Les actions 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne sont détaillées dans le rapport d'activité présenté et validé par le comité de direction de l'EPIC le 22 mars 2021.

**Conformément au Code du Tourisme**, le comité syndical a délibéré ou a pris acte des points suivants en 2020 :

- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2019 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Présentation du plan d'actions 2020 de l'Office de Tourisme
- Approbation des budgets principal et annexe 2020 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Election de nouveaux membres élus et socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Mise à jour de la taxe de séjour 2020/2021
- Présentation du rapport d'activité 2019 de l'Office de Tourisme

Au 31 décembre 2020, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du comité de direction** sont Stéphane BESSON (Vice-président), Christine BUATOIS (Présidente), Christian CLERC, Claudette JAILLET, Catherine SAGNARD, Sylvie BOUDIER, Sébastien JACCUSSE, Béatrice LACROIX-MFOUARA, Jocelyne EUVRARD, Jean-Michel FROMONT.

**Les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** sont Marie-Farah BENCHIKH, Christelle GIOT, Laurence SCHULTZ, Serge

BELVISI, Véronique GUILLOT, Olivier MORIN, Annie BLETON-RUGET, Jean-Louis CARTILLIER, Véronique REYMONDON.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

---

### Le Schéma de Cohérence Territoriale

---

#### Rappel

Le SCoT de la Bresse bourguignonne a été approuvé le 26 juin 2017. C'est un outil de planification urbaine stratégique qui traduit le projet d'un territoire et d'un bassin de vie. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour différentes politiques, notamment :

- organisation de l'espace et urbanisme
- habitat et cadre de vie
- développement économique et aménagement commercial
- environnement

Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et cartes communales.

#### Réseaux SCoT

Le Syndicat mixte est membre de la **Fédération nationale des SCoT**. A ce titre, des réunions d'actualité sont organisées régulièrement. En 2020, les réunions ont été proposées sous forme de webinaires :

- 4 mai : Les SCoT et le changement climatique
- 28 mai : SCoT et santé
- 15 octobre : SCoT et la loi d'Orientation des Mobilités
- 5 novembre : Assemblée générale de la fédération des SCoT
- 16 novembre : le foncier à l'heure de l'objectif ZAN

Le Syndicat mixte est également membre du « **réseau SCoT et PLUi 71** » piloté par la DDT 71 et du « **réseau SCoT, PLUi BFC** » animé par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Au vu du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de réunion de ces réseaux en 2020.

#### Participation aux études, projets et schémas supra et infra territoriaux

##### Comité technique transition énergétique

Afin de garantir la compatibilité entre les orientations du SCoT et le programme d'actions opérationnel de la mission TEPOS, la chargée de mission est membre du comité technique Transition énergétique. Au vu du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de réunion en 2020.

##### SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des territoires a été approuvé par la Région Bourgogne Franche-Comté les 25 et 26 juin 2020. Pour rappel, le Syndicat mixte en tant que Personne Publique associé s'était prononcé sur un avis favorable avec des réserves. Une étude et un dossier à l'attention des élus ont été réalisés pour indiquer quelle réserve avait été prise en compte dans le SRADDET approuvé et lesquelles ne l'avaient pas été.

## **Etude sur la prise en compte du paysage dans les SCoT menée par la DREAL**

- 1 octobre : entretien de travail sous forme d'interview avec l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne

---

### **Conseil et suivi des documents d'urbanisme locaux**

---

Au cours de l'année 2020, le Syndicat mixte a accompagné les communes et communautés de communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme locaux avec :

#### **Saillenard**

- 11 décembre : Présentation de l'outil PLU aux conseil municipal, avantages et inconvénients

#### **CC (carte communale) Sagy**

- Relecture de la délibération de révision de la carte communale

#### **PLU Le FAY**

- 4 février : réunion bilan suite à consultation des personnes publiques associées, enquête publique et avis du rapporteur.

#### **PLU Louhans**

- 10 mars : réunion de travail pour projet de modification du règlement du PLU
- 24 novembre : relecture des modifications du PLU avec la commission urbanisme

#### **PLUi Terres de Bresse**

- 10 juillet : point d'avancement et planning prévisionnel avec les élus du bureau.

#### **PLU Pierre-de-Bresse**

- 20 février : visites terrain dans le cadre de la révision du PLU

#### **PLU Montret**

- 8 octobre : réunion de travail sur le projet de PADD

#### **Révision ou élaboration des documents d'urbanisme de Cuiseaux, Flacey-en-Bresse, Le Miroir, Frontenard, Champagnat, Condal et Varennes-Saint-Sauveur**

- 24 septembre : présentation du diagnostic du PLU de Cuiseaux

---

### **Projet d'un Parc naturel régional (PNR) autour de la Bresse bourguignonne**

---

Pour rappel, un avis d'appel à la concurrence pour le recrutement d'un bureau d'étude chargé de réaliser les études préalables à un projet de création d'un PNR autour de la Bresse bourguignonne a été lancé en novembre 2019.

#### **Choix du prestataire :**

- 17 janvier : présentation du rapport d'analyse des offres au groupe de travail.
- 31 janvier : audition des 3 bureaux d'étude ayant présenté les meilleures offres.
- 17 février : présentation du rapport d'analyse des nouvelles suite à négociation.
- Courriers aux candidats non retenus, notification du marché au cabinet Consortium Consultants, mesures de publicité.

#### **Suivi des études :**

- 20 avril, 17 juin, 8 septembre, 30 septembre, 10 novembre, 30 novembre : point téléphonique ou visioconférence avec le bureau d'étude
- 23 juin : réunion de lancement des études : présentation du bureau d'étude, proposition de calendrier et installation du comité de pilotage
- 17 juillet : accompagnement du bureau d'étude pour une visite au sud et à l'est du territoire (Cuiseaux, Louvarel, Sainte-Croix, La Grange Rouge, Louhans, Château de Montcony, prairies de Frangy-en-Bresse).
- 11 septembre : comité technique n°1 : résultats des entretiens et du questionnaire en ligne
- 23 octobre : comité de pilotage n°1 - résultats des entretiens et du questionnaire en ligne, prochaines étapes au vu du contexte sanitaire
- 24 novembre : comité technique n°2 - stratégie de communication auprès des communautés de communes

#### **Relation avec les partenaires et les territoires voisins :**

- 9 juin : point téléphonique avec le chargé de mission de la Région
- 15 juin : réunion d'échange avec les Amis du parc à BRANGES
- 23 septembre, 23 octobre, 2 novembre : point téléphonique avec les chargés de mission de la Région et de la DREAL
- 23 octobre : organisation d'une visioconférence avec les territoires voisins pour présenter l'avancement de l'étude d'opportunité

#### **Communication avec les communes et les communautés de communes**

- 7 septembre : présentation du projet à la réunion des maires à BRANGES
- 11 septembre : envoi du questionnaire en ligne à l'ensemble des mairies
- Elaboration d'un outil de communication à destination des communautés de communes du territoire et voisines

En conclusion, au cours de l'année 2020, le bureau d'étude a réalisé 34 entretiens individuels avec des acteurs du territoire (élus, associations, acteurs économiques notamment agriculteurs, services de l'Etat) et analysé le questionnaire en ligne pour lequel 203 personnes ont répondu. A ce stade, 3 points saillants sont à retenir pour la suite des études :

- La question **agricole** est très présente dans les entretiens et s'exprime sous différents registres. Les difficultés de la profession sont majoritairement perçues.
- La place de **l'eau** est cruciale : gestion de l'eau en terme de quantité comme de qualité en lien étroit avec les agriculteurs, retrouver la maîtrise de l'eau et des systèmes d'approvisionnement en eau pour l'agriculture, réfléchir à des aménagements soutenable dans un contexte de changement climatique.
- Le **patrimoine** culturel est reconnu, il existe des **sites naturels** d'intérêts majeurs mais qui restent à révéler. Le patrimoine **paysager** est celui d'un territoire rural sous influence urbaine non contrôlée.

Sur la question du périmètre, un **périmètre** limité à la Bresse bourguignonne ne semble pas convenir. Un élargissement à **l'ouest (rive de la Saône) et à l'est (contrefort du Revermont)** semble assez facile à déterminer et de faible ampleur. L'élargissement au **nord** est intéressant sur un territoire porteur de pépites naturelles pour le territoire (vallée du Doubs) mais avec une réticence de certains acteurs interrogés. Au **sud**, la question semble plus délicate car le territoire est aussi celui de la Bresse bien au-delà de Bourg-en Bresse et le mot « Bresse » semble difficile à porter sans l'Ain.

## Système d'Information géographique

Avec le SCoT et l'instruction du droit des sols, le service Aménagement du territoire du Syndicat mixte s'est doté d'un système d'information géographique (SIG) et à ce titre peut proposer aux intercommunalités et aux communes des conseils et des outils autour de cette thématique :

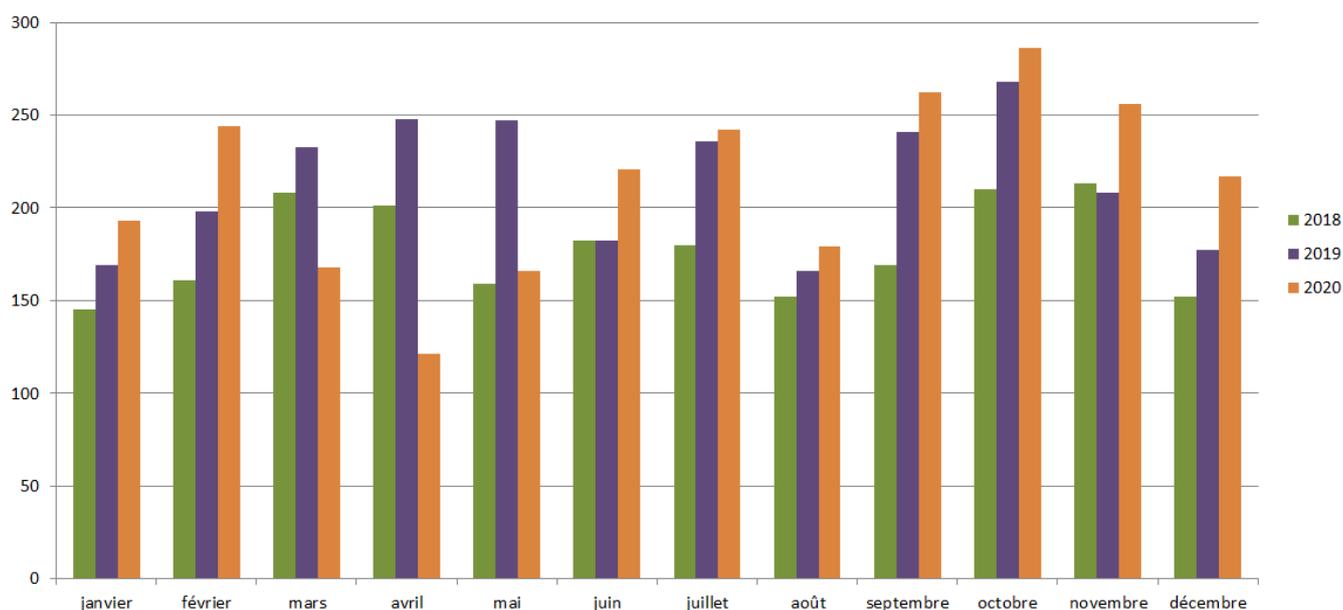
- Semaine du 15 au 19 juin : Migration du SIG sur le serveur de fichiers communs
- 26 juin : présentation du logiciel Xmap au chargé d'urbanisme de Terres de Bresse. Création des accès.

## L'instruction du droit des sols

Au 31 décembre 2020, 51 communes adhèrent à la prestation de service assurée par le service instructeur soit 2 de plus (Romenay et Le Fay) qu'en 2019.

Avec 213 dossiers reçus en moyenne par mois, ce sont **plus de 1 400 dossiers équivalents PC** qui ont été traités en 2020, **en augmentation de 7 %** par rapport à 2019 où 1 300 dossiers avaient été traités.

### Nombre de dossiers reçus par mois sur les 3 dernières années



En parallèle à ce travail d'instruction juridique et technique des dossiers d'autorisation d'urbanisme effectué par les agents du service, les missions suivantes ont également été menées :

- Organisation de 2 matinées de **formations sur les certificats d'urbanisme**, à destinations des secrétaires de mairies, des agents et des élus en charge de l'urbanisme les 16 et 17 janvier à Louhans.
- Organisation d'une réunion de **présentation du service instructeur** à l'ensemble des maires et nouveaux élus des communes instruites le 6 octobre à Branges.

- Organisation de **réunions de travail avec les partenaires techniques** : CAUE (1<sup>er</sup> septembre), SDIS (3 septembre), Direction des routes - STA du Louhannais (8 octobre).
- Présentation de la prestation ADS à la mairie de Romenay (9 janvier) et du Fay (14 juin).
- **Réunions en phase pré-projet** à Cuiseaux (21 février), Bruailles (22 juillet), BLI (24 juillet), Ratte (6 novembre)
- **Réunions sur des dossiers en cours** à Cuiseaux (7 janvier, 7 juillet), Sornay (15 janvier, 25 novembre), Louhans (30 avril, 17 juillet, 30 octobre), Saint-Germain-du-Plain (4 septembre)
- Organisation d'une **réunion de présentation du RNU** avec les communes concernées le 20 octobre à Lessard-en-Bresse
- Création des comptes et **démonstration des logiciels** R'ADS et Xmap en mairie de Cuiseaux (7 juillet), La Genête (6 novembre), Saint-Usuge (15 décembre) ce qui porte à 26 le nombre de communes équipées en 2020.

## DEVELOPPEMENT LOCAL

---

### La clôture du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable 2015-2020

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a signé, avec le Conseil Régional et Voies navigables de France (VNF), un contrat de développement fluvestre de la Seille navigable sur la période 2015-2020. Ce contrat a pour objectif de valoriser et de développer des projets touristiques sur et autour de la voie d'eau de la Seille.

Le Syndicat mixte, en tant que structure animatrice du contrat, aide les porteurs de projets sur les aspects techniques, financiers et sur l'assistance au montage des dossiers de demande de subvention.

En 2020, le contrat de développement fluvestre arrivait à son terme. Pour répondre aux exigences règlementaires et marquer la fin de cette génération de contrat 2015-2020, un rapport d'évaluation finale a été réalisé. Son objectif :

- Dresser un bilan technique et financier des projets réalisés,
- Mesurer l'adéquation des résultats des actions réalisées avec les objectifs initiaux du contrat et au regard des axes de la stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne,
- Etablir des perspectives d'actions pour la suite du contrat.

Ce rapport a été restitué au Conseil Régional, chef de file de la stratégie de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne et partenaire financier, au courant du mois d'octobre 2020.

La mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement de projets sur et autour de la voie d'eau s'était poursuivie en 2020.

**A ce titre, le chargé de mission avait participé à plusieurs réunions de travail pour le suivi des projets et des thématiques en lien avec le développement fluvestre :**

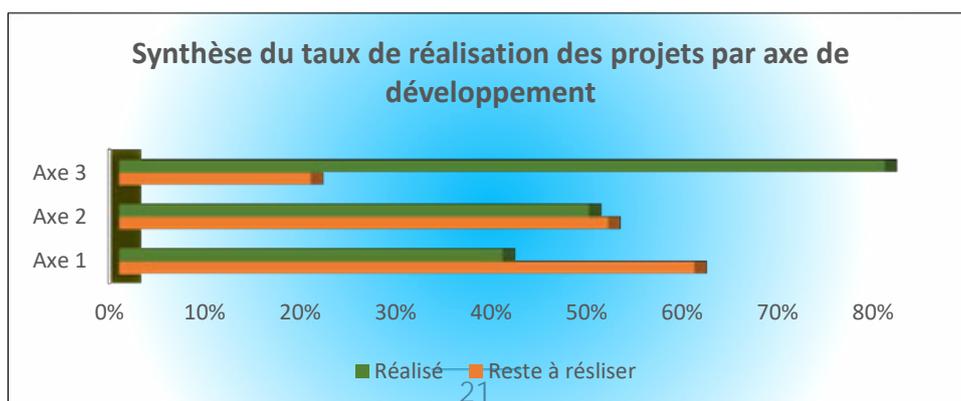
- Le mardi 7 janvier 2020 à la salle du Foyer Rural de Sornay – L'EPTB Saône-et-Doubs, structure porteuse et animatrice des sites Natura 2000 de la basse vallée de la Seille, a présenté le bilan 2019 et les perspectives d'actions prévues pour 2020 ;

- Le vendredi 20 janvier - Réunion d'échanges avec Jean-André Guillermin – Responsable du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique – VNF. Différents sujets sont abordés : les actions engagées pour la sécurisation des bords de Seille, la règlementation liée à l'installation des cuves de récupération d'eaux noires et grises au niveau des ports et haltes nautiques et la communication grand public ;
- Le mardi 4 février - Réunion avec SIVOM du Louhannais à Branges, à propos de la gestion de la collecte des déchets en bord de Seille ;
- Le mercredi 29 juillet – visite du chantier de construction du ponton handi-pêche sur le port de Louhans ;
- Le mardi 25 août – Réunion de présentation de l'Avant-Projet Définitif du projet d'aménagement touristique à Bantanges ;
- Le jeudi 17 septembre – Réunion avec la Directrice de l'Office du Tourisme pour le remplissage de la « Fiche étude schéma régional » ;
- Le vendredi 16 octobre – Réunion de travail à la MIFE avec Mr. Jean-Jacques HAYNE, Président de l'association les « pagailles de la Bresse », à propos du projet de création d'un parcours éco-pagayeur et du bilan de son projet d'investissement sur du matériel de location touristique lancé en été 2020.

**Des échanges ont également eu lieu** avec la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, la chargée de mission de l'EPTB Saône et Doubs en charge du site NATURA 2000 « Basse vallée de la Seille », la DDT de Saône-et-Loire (service biodiversité), VNF, la Direction Tourisme et Canaux de la Région et l'Agence de développement touristique et de promotion du territoire de Saône-et-Loire.

**Le Syndicat mixte a organisé, le 5 octobre, un comité de suivi annuel du contrat.** A cette occasion le rapport d'évaluation finale couvrant la période 2015-2020 a été présenté aux membres du comité :

- L'ossature de ce rapport était formée de 7 points
  - Pourquoi un contrat de développement fluvestre ?
  - Rappel du contexte de mise en œuvre du dispositif
  - Gouvernance du contrat
  - Synthèse des enjeux du contrat
  - Synthèse des principales actions réalisées
  - Points positifs, difficultés rencontrées et pistes d'amélioration
  - Perspectives d'actions pour le futur contrat
- Le bilan synthétique des actions réalisées
  - Au regard de l'objectif qui était poursuivi, **le résultat obtenu est plus que satisfaisant : 26 projets engagés dont 18 sont entièrement terminés**, soit un taux de réalisation global de 50%.



- En ce qui concerne les 26 projets restants qui n'ont pas abouti pendant la mise en œuvre de ce programme d'actions, il y avait d'une part :
  - ✓ Les projets potentiellement développables (une dizaine d'actions). Il s'agissait par exemple des projets de création d'un parcours éco-pagayeurs sur la Seille navigable, favoriser l'installation d'ateliers ou sites de réparation et de location de vélos, valorisation des musées et sites touristiques etc...
  - ✓ D'autre part les projets abandonnés (une quinzaine d'actions). Les raisons à l'origine de ces abandons étaient multiples : avis défavorables de la Direction des Routes et des Infrastructures, coût du projet trop coûteux pour le porteur de projet, peur des nuisances que pourraient engendrer l'afflux de touristes pollueurs et bruyants, difficulté de susciter l'intérêt des potentiels porteurs de projets et les obstacles liés à la mobilisation de plusieurs groupes d'acteurs pour les projets nécessitant la collaboration.



- Le bilan financier global
  - **3 569 546,46 €** engagés au titre du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable avec des maîtres d'ouvrage différents (communautés de communes, communes, associations et privés) ;
  - **760 358,00 €** attribués par les élus du Conseil Régional ;
    - ✓ 4 dossiers votés en 2015 ;
    - ✓ 4 dossiers votés en 2016 + 1 au titre du service sport ;
    - ✓ 3 dossiers votés en 2017 ;
    - ✓ 1 dossier voté en 2018 ;
    - ✓ 1 dossier voté en 2019 ;
    - ✓ 2 dossiers votés en 2020 ;
  - L'enveloppe prévisionnelle du reste des opérations à réaliser s'élevait à **458 000€**
- Perspectives d'actions pour l'éventuel futur contrat
  - Globalement, les résultats de l'analyse des différentes actions développées au cours de la période 2015-2020 étaient **satisfaisants, tant au regard du taux de réalisation** (50% des actions inscrits au programme d'actions) que de **l'objectif stratégique qui était poursuivi par le dispositif** (les projets mis en œuvre étaient en cohérence avec la stratégie locale et régionale). Toutefois, pour consolider l'engagement des élus et les motiver à se lancer dans un futur contrat de développement fluvestre, il était impératif que les dysfonctionnements liés à l'instruction et aux versements des demandes de subventions FEADER soient traités en profondeur.
  - S'agissant de l'élaboration du programme d'actions prévisionnel du futur contrat, **il était convenu**, par souci de cohérence avec les prochaines orientations stratégiques régionales, **d'attendre la validation des conclusions**

**de l'étude portant sur la création du schéma régional d'itinérance touristique qui était en cours de réalisation.** En effet, celle-ci prévoyait la rédaction d'un cahier des charges pour les nouvelles générations de contrats. De plus, afin que la démarche réponde au mieux aux enjeux stratégiques et besoins locaux, il s'avérait nécessaire d'aller à la rencontre des élus, des acteurs économiques et du milieu associatif.

Par ailleurs, lors de ce comité de suivi annuel, ont été présentés :

- Le bilan d'actions portées par l'Office du Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne,
- L'état d'avancement du projet phare du contrat porté par la Communauté de Communes Terres de Bresse en l'occurrence, l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre le long de la Seille navigable entre Louhans et La Truchère,
- L'état d'avancement du projet de réaménagement de l'étang Fouget porté par le Conservatoire d'espaces Naturels de Bourgogne,
- L'état d'avancement du projet d'aménagement d'un lieu d'accueil du tourisme fluvestre à Bantanges,
- L'état d'avancement du projet d'aménagement d'un ponton de pêche pour les personnes à mobilité réduite sur le port de Louhans
- L'état d'avancement du projet de construction d'une passerelle en franchissement du Solnan (porté par la ville de Louhans),
- L'état d'avancement de l'élaboration du schéma régional d'itinérance touristique par Mme Lydia AGUIRRE, Chargée de mission tourisme fluvial,
- Les potentielles actions à développer dans le cadre du futur du contrat de développement fluvestre qui débutera en 2021.

Jusqu'au départ du chargé de mission en décembre 2020, il a été rappelé aux porteurs de projets que :

- La date limite de dépôt des dossiers de demandes de subventions **était fixée au 31 décembre 2020**. Ainsi, les bénéficiaires ont toujours été conseillés de déposer leurs dossiers complets dans les meilleurs délais (ne pas attendre fin décembre) car la Région demandait souvent des pièces et informations complémentaires ;
- Les dossiers de demande de subvention étaient à déposer sur la plateforme de dépôt en ligne du conseil régional via <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/493>

---

1 202 766, 89 euros du programme européen LEADER « entrer dans la transition énergétique » financé par le FEADER 2014-2020

---

**Les membres du Comité de Programmation ne se sont réunis qu'une fois en 2020 : le 17 février.** L'ordre du jour a été :

- Point de situation de la composition du comité de programmation
- Validation du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2019
- Programmation du LEADER FEADeR 2014-2020
- Nouveau transfert de dossiers LEADER vers fonds propres du Conseil Régional
- Etat d'avancement des projets inscrits dans le pré-projet d'accord de coopération interterritoriale (étude de faisabilité PNR, Projet Alimentaire Territorial...)

- Contrat territorial 2018-2020 (crédits disponibles et réserve de performance)
- Questions diverses

Cette réunion a permis de programmer 2 subventions LEADER FEADeR :

Bénéficiaire	Opération programmée	Coût éligible LEADER	Subvention FEADeR accordée
Syndicat Mixte de la Bresse b.	Ingénierie LEADER 2020	79 174,73	63 339,78 euros
Syndicat Mixte de la Bresse b.	Plaquette de communication LEADER	861,20	653,76 euros
<b>TOTAL</b>			<b>63 993,54 euros</b>
	Rappel montant programmé en 2018 et 2019 :		1 138 773,35
	2018 + 2019 + 2020 :		1 202 766,89

**Avec 1 202 766, 89 euros programmés, soit 80,18% de son enveloppe d'1 500 000 euros, la Bresse bourguignonne se situe au premier rang de la programmation régionale LEADER en étant devant tous les territoires bourguignons (38,07 % de moyenne régionale fin 2020) et franc comtois (11,9% de moyenne régionale fin 2020).**

**Cette réunion du 17 février 2020 a également permis au Conseil Régional de voter, entre avril et septembre 2020, des subventions sur ses fonds propres suite au transfert de 9 dossiers LEADER :**

- 65 535 euros à **TORPES** pour la rénovation énergétique d'un bâtiment communal transformé en gîte rural ;
- 71 641,16 euros à **LOUHANS-CHATEAURENAUD** pour l'équipement de la cantine scolaire de l'école Vial Vincent ;
- 4 510,81 euros à **LA-CHAPELLE-THECLE** pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente ;
- 53 599,81 euros au **SYDESL** pour la rénovation de l'éclairage public dans 5 communes ;
- 13 680 euros à **Terres de Bresse** pour son étude énergétique du futur PLUi ;
- 12 824 euros à **LA FRETTE** pour la rénovation énergétique du multiple rural (hors logement) ;
- 37 945 euros à **LA FRETTE** pour la rénovation énergétique du logement (attachant au multiple rural) ;
- 60 000 euros à **BAUDRIERES** pour la rénovation énergétique de la Maison Perrusson (partie gîte) ;
- Et 186 500 euros à **SIMARD** pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Les membres (sortants) du Comité de Programmation LEADER ont été informés du vote de ces subventions régionales mais aussi

- des différents messages de la fédération nationale LEADER France et des réseaux en Bourgogne-Franche-Comté ;

- des courriers échangés avec l'autorité régionale de gestion (remaquettage, réallocation de la réserve de performance, retards dans les versements du FEADeR...);
- de l'Instance Régionale de Concertation du 4 février 2020 ;
- des informations nationales sur l'avenir des fonds européens ;
- des appels à projets issus du PDR Bourgogne et des consultations écrites pour sa modification ;
- et des informations transmises le 18 septembre 2020 lors de réunion technique LEADER organisée par l'autorité de gestion.

**L'actualisation du Comité de Programmation LEADER** a débuté par un courrier daté du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour

- les 4 Communautés de Communes (nomination de nouveaux représentants ou, le cas échéant, maintien du binôme sortant) ;
- la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD (les 2 représentants sortants n'ont pas été candidats en 2020) ;
- la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud (Didier LAURENCY étant devenu Maire de SAINT-USUGE et vice-président de Bresse Louhannaise Intercom') ;
- l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (les 2 représentants privés ayant décidé de ne pas renouveler leur candidature au sein du Comité de Direction) ;
- et la CAPEN 71 (suite au départ de Marc SIMIDE et à l'offre déclinée par Joseph ENTREMONT).

Suite aux réponses obtenues, **la nouvelle composition du Comité de Programmation LEADER a été validée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lors du comité syndical du 21 septembre 2020** et transmise le 30 septembre à l'autorité de gestion ; cette délibération exécutoire ainsi que le courrier reçu par leur structure d'origine et un exemplaire de la plaquette de communication LEADER ont été envoyés, le 7 octobre 2020, aux nouveaux membres que sont :

- Christophe GALOPIN (titulaire) et Sébastien FIERIMONTE (suppléant) pour Terres de Bresse ;
- Régis GIRARDEAU (titulaire) pour Bresse Nord Intercom' (Claudette JAILLET restant suppléante) ;
- Didier LAURENCY (suppléant) pour Bresse Louhannaise Intercom' (Anthony VADOT restant titulaire) ;
- Christine BUATOIS (titulaire) et Patricia TISSERAND (suppléante) pour la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD ;
- Jean-Louis CARTILLIER (titulaire) et Véronique GUILLOT (suppléante) pour l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Christophe GENIAUT (suppléant) pour la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud (Samuel CHANUSSOT restant titulaire) ;
- Et Jean-Paul VERGUET (titulaire) pour la CAPEN 71 (Thierry GROSJEAN restant suppléant).

Ils ont également été informés du module de formation à distance proposé par la fédération nationale LEADER France.

La réunion du 7 septembre 2020 avec les 88 Maires a permis de terminer la diffusion des 600 exemplaires de la plaquette LEADER.

**LE RÔLE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PROGRAMMATION**

Les membres publics et privés du Comité de Programmation LEADER visent à l'élaboration d'un contrat territorial de gestion régionale du FEADER pour être validés, lesquels doivent obligatoirement respecter les règles européennes de double paiement (au moins 50% de paiements directs et au moins 50% de investissements) et de notation de chaque dossier (sur application d'une grille de sélection qui fixe un maximum de points à attribuer).

Les porteurs de projets sont prioritairement évalués lorsque leur subvention LEADER peut être programmée au lors de leur demande d'un co-financement du Conseil Régional au titre de dispositif « contrat territorial ».

**EN ATTENDANT LEADER : DES FINANCEMENTS DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Le 30 novembre 2015, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également signé un « contrat territorial 2015-2017 » et 800 000 euros du Conseil Régional ont permis de financer 23 projets sur le territoire bourguignonne dont :

- la rénovation de bâtiments à TORRES (140 000 € pour le foyer gîte rural), LA-CHAPELLE-THIECLE (50 210 € pour la salle de fêtes) et LA FRETTE (50 000 € pour le moulin rural)
- et la stabilité douce avec la traction animale à LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR (230 000 €)

Ces 4 opérations sollicitent également un cofinancement européen au titre du programme LEADER (classées en cours d'instruction dont 30 625,44 € programmés le 18 novembre 2019 pour la commune de LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR).

1 700 000 € supplémentaires du Conseil Régional ont été attribués grâce au « contrat territorial 2015-2020 OPAH 2015-2020 » signé le 9 janvier 2018. Avec la labellisation des 10 fiches-projets et des 2 fiches-actions engagées à mi-parcours, la Bresse bourguignonne bénéficie d'une « réserve de performance ». Parmi les opérations déjà financées, il y a l'acquisition d'un véhicule électrique par Bresse Revermont 71 (7 364 €) et Terres de Bresse (7 004 €) ainsi que le « DSI Rando à Energie Positive » sur Bresse Louhannaise Intercom' (140 000 €).

Ces 3 opérations sollicitent également un cofinancement européen au titre du programme LEADER mais le Conseil Régional, lors de sa séance plénière du 27 juin 2018, a décidé de transférer ce type de demandes sur des crédits régionaux. Ce transfert a été confirmé lors de la commission permanente du 18 octobre 2018.

**QUELQUES RÈGLES DE GESTION À SAVOIR SUR LES AIDES LEADER**

- Tout projet commercial n'est pas éligible, sauf pour les projets agricoles, les investissements et les dépenses de soutien d'investissements (signature d'un devis, ordre de service, notification d'un marché...)
- Des cofinancements nécessaires sur les bâtiments peuvent administratifs (maître, ...) et sur le temps scolaire
- Obligatoire de valider le temps de travail d'un agent
- Obligatoire de publier (communiquer) pour les bénéficiaires d'une aide FEADER (logos, charte graphique...)
- Le montant de la subvention FEADER à cet effet est limité à 7 années (on cherche pas à faire le travail mais, on le valide instructeur à l'usage)
- Fiches-actions avec adresse d'éligibilité et de sélection des projets, grille de notation par le comité de programmation et formulaire de demande de subvention disponibles sur : <http://www.pays-bresse-bourgognonne.com/leADER>
- Responsables et informations disponibles sur : <http://www.europe-bfc.eu>
- <http://www.europe-es-france.gov.fr/fr>
- <http://leADERfrance.fr>

**CONTACT**

Pour tout renseignement sur les aides LEADER, contactez :

- Sylviane SACT, Chef de projet
- Isabelle MOIR, Conseillère
- Christine DUBOIS, Chargée de mission LEADER

**L'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté**

**LEADER FEADER 2014-2020**

**ENTRER dans la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Dispositif opérationnel jusqu'en 2023 en Bresse bourguignonne

**POURQUOI LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?**

- PLUS DE CHANTIERS DE RENOVATION POUR LES ENTREPRISES LOCALES
- LES ELUS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGOGNONNE REUNIS LE 15 SEPTEMBRE 2014, ONT RETENU LA PRIORITE REGIONALE « TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE »
- MOINS DE CHARGES FINANCIÈRES POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES MÉNAGES

Logo LEADER de la Bresse bourguignonne

Logo Région Bourgogne-Franche-Comté

## Des échanges ont également eu lieu en 2020 avec l'autorité régionale de gestion du FEADeR pour

- l'avenant n°3 signé en janvier 2020 par le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et jusqu'en septembre 2020 par les autres signataires régionaux ;
- Des transferts de crédits afin de réapprovisionner les crédits d'ingénierie LEADER (demande refusée car plafond réglementaire 25% déjà atteint) ;
- le « vivier de projets LEADER » à transmettre avant le 15 juin 2020 (12 projets identifiés pour la Bresse bourguignonne) et une éventuelle dotation complémentaire de FEADeR ;
- l'instruction du dossier « Animation 2020-2021 OPAH » déposé par Bresse Louhannaise Intercom' ;
- la modification du montant programmé pour le dossier « Acquisition d'un véhicule électrique » porté par le SICED Bresse Nord suite à une erreur d'instruction par le service FEADeR (suppression de l'autofinancement alors que c'est obligatoire) ;
- et pour compléter les demandes de paiement LEADER (que 16,41 % versés en Bresse bourguignonne fin 2020 mais ce serait au moins le double avec les autres versements déjà demandés dont 200 000 euros pour la Voie Verte entre LOUHANS-CHATEAURENAUD et SAVIGNY-EN-REVERMONT ; la Bourgogne est à 9,9% et la Franche-Comté à 4,1%).

En outre, des informations ont été diffusées en 2020, aux 88 Mairies et 4 communautés de communes, sur :

- La diffusion de la plaquette LEADER ;

- La période transitoire pour le FEADeR ;
- Les appels à projets issus du PDR Bourgogne pour les industries agroalimentaires et la filière bois ;
- Les appels à projets FEDER sur les bâtiments exemplaires, les PME et les chaufferies bois ;
- L'Instance Régionale de Concertation 2021-2027 du 27 novembre 2020 ;
- Le site unique pour les plans de relance en Bourgogne-Franche-Comté ;
- Et les futurs crédits du plan de relance européen FEDER-FSE+ et la procédure de lettre d'intention mise en place par la Direction Europe du Conseil Régional.

**Au 31 décembre 2020, on peut noter plusieurs préparations pour :**

- **une visioconférence à l'attention des membres du Comité de Programmation LEADER ;**
- **une consultation écrite pour valider la nouvelle maquette financière à 1 950 000 euros (1 500 000 de l'enveloppe initiale abondés de 450 000 euros proposés le 12 novembre 2020 lors de la visioconférence entre l'autorité de gestion et les présidents de GAL) ;**
- **un nouveau « vivier LEADER » à élaborer suite à la demande de la Direction Europe du Conseil Régional ;**
- **un nouvel argumentaire régional pour l'instruction du dossier « animation OPAH 2020-2021 » déposée par Bresse Louhannaise Intercom' après le refus par le service juridique de la Région du « Hors champ concurrentiel » proposé par le service FEADeR de la Direction Aménagement du Territoire**
- **et des échanges sur le dossier « 1,5 ETP Ingénierie GAL LEADER année 2021 » en sachant que le Chargé de Mission à 0,75 ETP a été recruté, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, par le Conseil Régional.**

---

**« Stratégie et plan d'actions énergie » issue de la « Mission TEPos »**

---

**Par un courrier daté du 20 juillet 2020 intitulé « Stratégie et plan d'actions énergie issue de la Mission TEPos »,** le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a écrit aux (nouveaux) Présidents des 4 Communautés de Communes :

« Les Communautés de Communes devront définir leur « Projet de Territoire 2020-2026 » et, c'est pourquoi, je me permets de vous (re) transmettre, ci-joint, votre « Stratégie et plan d'actions énergie » issue de notre « Mission TEPos » (Territoire à Energie Positive) ; un « Comité Technique de la Transition Energétique » se réunit régulièrement et je remercie votre agent, (Bresse Nord Intercom' : Adeline GAUTHEY) (Bresse Louhannaise Intercom' : Benjamin MUNIER) (Terres de Bresse : Nicolas SAUTEL), pour sa participation assidue et active (Bresse Revermont 71 : « il serait judicieux qu'un de vos agents y participe, ce qui est le cas des 3 autres EPCI »).

Les actions identifiées dans ce document pourront être financées par

- **L'Etat** car M. Jean CASTEX, nouveau 1<sup>er</sup> Ministre, a annoncé, dans sa déclaration de politique générale du 15 juillet courant, **des « contrats de développement écologique »** appelés à être élaborés sur tous les territoires d'ici 2021 ;
- **La Région Bourgogne-Franche-Comté** qui, lors de son assemblée du 25 juin courant, a adopté sa trajectoire **« Vers une région à énergie positive et bas carbone »** appelée à être déclinée dans tous ses dispositifs et notamment ses **contractualisations territoriales post 2021 y compris le prochain LEADER financé par le fonds européen FEADeR ;**
- Et **l'Europe** avec le **« Green Deal » (Plan Vert)** de la nouvelle Commission

Européenne et ses applications dans la **prochaine génération des fonds européens** dont le FEDER et le FEADeR (qui finance LEADER).

Le **Département de Saône-et-Loire** vient également d'adopter son « **Plan environnement 2020-2030** » (mobilités actives, rénovations énergétiques, etc.).

S'agissant des **PCAET** (Plans Climat Air Energie Territoriaux) avec 2 Communautés de Communes « obligées » (Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse) et 2 « non obligées » (Bresse Nord Intercom' et Bresse Revermont 71)

- **Le Conseil Régional a (de nouveau) confirmé qu'il ne financerait pas leur élaboration (ni « obligés » ni « non obligés ») ;**
- **Et l'Etat vient de rendre possible, par ordonnance du 17 juin 2020, qu'un SCoT puisse tenir lieu de (valoir de) PCAET selon la nouvelle procédure réglementaire à respecter. »**

Annoncé fin 2019, un premier bilan « N+2 » des plans d'actions intercommunaux, issus de la « Mission TEPos » portée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, devait permettre de sensibiliser les nouveaux exécutifs des Communautés de Communes ; **un pré-projet a été rédigé mais le contexte exceptionnel de l'année 2020 n'a pas permis de de le présenter aux agents intercommunaux afin qu'ils le complètent (une réunion programmée début novembre a été annulée).**

---

2 036 000 euros pour le contrat territorial 2018-2021 financé par le Conseil Régional (1 750 000 en enveloppe initiale + 286 000 de dotation complémentaire)

---

Par un courrier daté du 14 janvier 2020, **le Conseil Régional a confirmé l'éligibilité du Pays de la Bresse bourguignonne à la réserve de performance des contrats territoriaux 2018-2020 (seulement 7 territoires éligibles au niveau régional sur les 35 contrats validés).**

Par un courrier daté du 30 janvier 2020 et suite à de nouveaux échanges avec les porteurs de projets notamment pour actualiser leurs plans de financement, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a confirmé la liste des **5 projets pré-identifiés lors de l'élaboration du bilan à mi-parcours validé fin septembre 2019 :**

- la construction d'une structure d'accueil et d'animation pour jeunes enfants à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 ;
- la construction d'une ludothèque au sein d'un pôle multi-accueil à LOUHANS-CHATEAURENAUD par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' ;
- la construction d'un Espace Santé Service à CUISERY par la commune ;
- la rénovation de la salle polyvalente à SIMARD par la commune ;
- et l'aménagement du centre-bourg, Place du 8 mai 1945, des abords de la Salle des fêtes et des liaisons douces à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la commune.

Le 4 mars 2020, les agents du Conseil Régional, Direction de l'Aménagement du Territoire, ont souhaité participer à une **réunion de travail** sur un des projets présentés et ont souhaité rencontrer les services du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne. Il a été décidé que le poste de « Chargée de mission SCoT » soit dorénavant financé par le Conseil Régional en plus de celui de « Chef de Projet » mais celui sur la santé environnementale n'a pas été retenu alors qu'il a toute sa place dans la transition énergétique et écologique.

### **Par un courrier daté du 27 avril 2020, le Conseil Régional a annoncé que**

- les contrats territoriaux 2018-2020 étaient repoussés d'un an jusqu'en 2021 (décision unilatérale prise lors de l'Assemblée régionale du 24 avril 2020 compte tenu du contexte de crise sanitaire exceptionnelle) ;
- **l'analyse des 5 projets présentés a permis d'en retenir 2 dans le cadre d'une réserve de performance de 286 000 euros** (la réalisation d'une ludothèque au sein du pôle multi-accueil intercommunal à LOUHANS-CHATEAURENAUD par Bresse Louhannaise Intercom' et le réaménagement de la place du 8 mai 1945 à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la commune) ;
- les autres projets sont à orienter vers d'autres financements régionaux (**« Effilogis » pour SIMARD et peut être pour Bresse Revermont 71 quand son projet sera validé**) ;
- et que **le projet de CUISERY ne serait pas financé suite à un premier refus régional au titre du règlement « Soutien à la coordination en santé dans les territoires ».**

### **La Région a également**

- donné son autorisation pour que l'utilisation du reliquat financier de 44 290 euros se fasse dans le cadre d'acquisitions de véhicules électriques ;
- précisé les règles de mobilisation d'un éventuellement co-financement du FEADeR 2014-2020 au titre de la mesure 7.4.2 « Valoriser les villes et les bourgs centres » mobilisable en Bourgogne ;
- rappelé sa volonté de prendre, à sa charge, certains dossiers LEADER complexes (plusieurs en Bresse bourguignonne dont celui de SIMARD) ;
- et confirmé qu'elle ne finance pas l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), obligés ou volontaires.

### **La réserve de performance d'un montant de 286 000 euros, votée en assemblée régionale du 25 juin 2020, est répartie comme suit :**

- 160 000 euros pour **la réalisation d'une ludothèque au sein du pôle multi-accueil intercommunal à LOUHANS-CHATEAURENAUD par Bresse Louhannaise Intercom'** (519 560 euros de coût total H.T.);
- et 126 000 euros pour **le réaménagement de la place du 8 mai 1945 à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la commune** (314 212,20 euros).

### **L'avenant régional a été présenté lors du comité syndical du 27 juillet 2020 et des subventions régionales ont attribuées à partir de septembre 2020 :**

- **112 200 euros pour l'aménagement éco-conditionné des Places du 8 mai 1945 et d'espaces piétons à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS ;**
- **ET 23 511 euros pour 3 véhicules électriques (8 304 à FRONTENAUD, 8 389 à CUISERY et 6 818 à MONTRET).**

### **S'agissant des reliquats à solliciter avant le 31 août 2021 :**

- Bresse Louhannaise Intercom' a déposé, fin décembre 2020 sur la plateforme numérique, ses 2 demandes, Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Ludothèque, liées à la construction éco-conditionnée de son Pôle Multi-Accueil Enfance Jeunesse à LOUHANS-CHATEAURENAUD ;
- le SIVOM du Louhannais et la commune de CUISEUX sont identifiés pour les ultimes subventions régionales concernant les véhicules électriques.

**2 demandes de subventions « Ingénierie 2021 » ont été déposées en décembre 2020 pour les postes de « chef de projet transition énergétique » et « chargée de mission SCoT PNR » ; celui sur la « santé environnementale » ayant été, une nouvelle fois, rejeté lors d'une visio conférence « Ingénierie en Bresse bourguignonne : bilan 2020 et perspectives 2021 » organisée le 9 décembre 2020 par la Direction Aménagement du Territoire (pas de financement de postes supplémentaires en 2021 selon la consigne de l'exécutif régional).**

---

### 16 projets locaux présentés au titre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) adopté en octobre 2020

---

La Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional a organisé 2 visio-conférences :

- **Le 26 juin 2020** avec des demandes de travaux aux agents des Pays pour les avenants de prolongation d'un an des contrats territoriaux 2018-2020 et pour un appel à la vigilance, à relayer auprès des bénéficiaires des subventions régionales, sur l'exécution budgétaire 2020 de la Région ; des présentations ont eu lieu sur la REPos (Région à Energie Positive) les appels à projets Santé Environnement, le nouveau dispositif Villages du Futur et les perspectives avec l'évaluation du 2018-2021, l'appropriation du SRADDET par les acteurs locaux et **des annonces sur les éventuelles déclinaisons du plan régional de relance** ;
- **Et le 25 septembre 2020** avec des demandes de travaux aux agents des Pays pour remplir avant le 15 novembre 2020 les questionnaires d'évaluation du 2018-2021 et la « grille de mise en perspective du SRADDET et de documents stratégiques des territoires » et en partenariat avec les agents des Communautés de Communes et des bourgs centre et pour **la mobilisation locale du plan de relance régionale avec les futures décisions appelées à être votées lors de l'assemblée régionale du 9 octobre 2020 (bonifications de règlements existants et un nouvel outil pour la relance – transformation).**

**Dès le 30 septembre, des courriers ont été envoyés aux 88 communes et aux 4 communautés de communes afin d'identifier les projets d'investissement potentiellement éligibles.**

Suite à de très nombreux échanges avec différentes collectivités locales, 16 fiches-projets ont été transmises avant la date limite du 30 novembre 2020 à la Direction Aménagement du Territoire de la Région :

- Bresse Revermont 71 « Construction BEPos petite enfance phase 1 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS »
- Bresse Revermont 71 « Construction BEPos petite enfance phase 2 MERVANS THUREY »
- LOUHANS-CHATEAURENAUD « Transformation de la gare en médiathèque »
- LOUHANS-CHATEAURENAUD « Création de pistes cyclables »
- CUISERY « Rénovation d'un bâtiment à usage commerce, service public et locatif »
- CUISEAUX « Aménagements urbains »
- MONTRET « Aménagement des abords de la RD 978 »
- SAINTE-CROIX-EN-BRESSE « Rénovation énergétique école RPI avec BRUAILLES »
- LA-CHAPELLE-THECLE « Transformation d'une friche avec bâtiment pour création 4 logements »
- SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE « Rénovation énergétique de l'école élémentaire »
- SORNAY « Création d'une micro-crèche »

- LE MIROIR « Redynamisation du centre bourg »
- SAINT-USUGE « Traversée bourg et place publique »
- Bresse Louhannaise Intercom' « Création d'un pôle multi-accueil à LOUHANS »
- SAINT-GERMAIN-DU-BOIS « Création Espace France Services »
- MONPONT-EN-BRESSE « Aménagement, mise en valeur et sécurisation de cheminements doux ».

Ces 16 projets d'investissement correspondent à un coût total de 13 472 660,44 euros dont 3 667 558 euros sollicités au titre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (soit 1/3 de l'enveloppe liée au nouveau dispositif régional 30.16 « Appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale régionale ») ; au 31 décembre 2020, l'analyse régionale était toujours en cours.

---

7 326 310 euros de subventions nationales et 63 projets identifiés pour le bilan final du contrat de ruralité 2017-2020 financé par l'Etat

---

Sans soutien financier de l'Etat pour l'ingénierie du contrat de ruralité 2017-2020, le **Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a néanmoins transmis les appels à projets DETR 2020 et DSIL 2020 puis un Comité Technique a eu lieu le 25 février 2020 en présence des représentants de la Sous-Préfecture de LOUHANS et de 3 Présidents de Communautés de Communes.** Par un courrier du 26 juin 2020 envoyé à Mme la Sous-Préfète, le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a rappelé les projets susceptibles d'être éligibles à la DSIL 2020 dont ceux dans le cadre du **nouvel appel à projets en faveur de la transition écologique diffusé le 17 juin par la Préfecture.**

Suite à la demande de la Sous-Préfecture, l'annexe financière 2020 a été signée le 27 juillet 2020 par les 4 présidents de Communautés de Communes (présents lors de l'installation du comité syndical) mais sans le tableau d'identification des projets DSIL et DETR ; suite aux échanges entre les agents (dont une réunion de travail qui a eu lieu le 7 octobre 2020), **une hypothèse de programmation 2020 a été proposée fin décembre 2020 par les services du Pays :**

- **12 projets financés au titre de la DETR 2020** en sachant que 9 étaient déjà identifiés dans la liste départementale diffusée en avril 2020 par la Préfecture de Saône-et-Loire ;
- **et 6 projets financés au titre de la DSIL 2020** en sachant que les arrêtés préfectoraux attributifs ont été envoyés le 18 septembre 2020 à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création, dans les anciens locaux de la piscine, d'un centre de sport associatif à destination d'un public défavorisé ou âgé (34 363 euros de DSIL 2020) et envoyés à partir de fin 2020 à CUISERY pour la réhabilitation d'un immeuble situé en centre-ville (41 173 euros), à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création d'une passerelle sur le Solnan (151 305 euros), à FRONTENAUD pour l'acquisition d'un véhicule électrique (3 986 euros) et à LE MIROIR pour la rénovation énergétique du groupe scolaire (189 024 euros) ; 450 000 euros de DSIL 2020 devaient également être attribués à Bresse Louhannaise Intercom' pour la phase 2 de la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse à LOUHANS suite à la décision prise par les élus de Terres de Bresse de réorienter, vers un organisme privé, le projet de construction d'une résidence seniors à MONTPONT-EN-BRESSE.

Pour mémoire, 2 projets ont été financés par la DSIL 2019 (au lieu de 6 en 2020) avec un montant total de 587 086 euros (869 851 euros en 2020).

**Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2020, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les nouvelles possibilités offertes** par la Banque des Territoires (Plan climat de 40 milliards d'euros avec Bpifrance), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (appels à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 »), de l'ADEME (transformation en agence pour la transition écologique, nouvelle plateforme numérique de services et de conseils, Mission « Etincelles »), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) **avec 13 associations aidées en 2020**, l'AMI pour les Tiers Lieux, les « Maisons France Services », le nouveau guichet « Bouge ton coQ », l'Agenda Rural avec la feuille de route annoncée par le Gouvernement, le nouvel appel à projets pour la réalisation d'itinéraires cyclables (**et l'annonce des projets lauréats avec celui de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD pour l'installation d'une passerelle sur le Solnan**), le Plan de relance avec 30 milliards pour la transition écologique et le Haut-Commissariat au Plan, l'avenir des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), le recentrage de la DETR sur les zones rurales, l'appel à projets « bus France Services » et plusieurs messages sur « France Relance » (la création du « fonds Friches », l'annonce du site unique des Plans de relance en Bourgogne-Franche-Comté <https://www.relance-bfc.fr> avec le calendrier des appels à projets, la DSIL pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et le guide des Maires) ainsi que la création de l'adresse [anct@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:anct@saone-et-loire.gouv.fr) (notamment pour les projets les plus complexes).

**5 communes ont également été « labélisées » par les services de l'Etat en fin d'année 2020 :**

- SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour « France Services » (30 000 euros de FNADT pour le fonctionnement annuel) ;
- LOUHANS-CHATEAURENAUD, CUISEAUX, PIERRE-DE-BRESSE et CUISERY pour « Petites Villes de Demain » (crédits d'ingénierie et d'investissement à venir pour aider à la réalisation des projets du mandat 2020-2026).

La circulaire préfectorale commune à la DETR 2021 et à la DSIL 2021 a été diffusée le 17 décembre 2020.

**Il est prévu d'envoyer, à chaque signataire de ce contrat de ruralité, le bilan de la période 2017-2020 (63 projets identifiés pour 7 326 310 euros de subventions nationales mobilisées) appelé à être utilisé pour un éventuel Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 à l'échelle du Pays.**

---

### Le Contrat Local de Santé (CLS)

---

Le Contrat Local de Santé signé en juillet 2019 est basé sur 3 axes : Accès aux soins, Psychiatrie et Santé mentale et Prévention et Promotion de la Santé. En 2020, il était prévu de poursuivre ou démarrer la mise en œuvre des fiches actions inscrites dans ces 3 axes mais également de développer un groupe de travail sur un nouvel axe : Personnes âgées, personnes handicapées. La situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a quelque peu modifiée ce programme mais la chargée de mission santé a essayé de maintenir des actions dans les 3 axes déjà signés :

- **« Accès aux soins » :**
  - Continuité du projet d'achat de défibrillateur pour 3 communes du territoire grâce à une subvention de 3600 € de la Fondation CNP Assurances

- o Travail avec les professionnels de Mervans autour de la question de la création d'une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) → projet abandonné par les professionnels car trop lourd et réflexion pour finalement créer une ESP (Equipe de Soins Primaires) sur fin 2020-2021.
  - o Soutien aux professionnels de santé du territoire dans la gestion de la crise sanitaire (création d'une réunion de coordination en visio régulière pour les professionnels de santé du territoire exprimant un besoin, soutien pour coordonner la récupération d'EPI et gel hydroalcoolique pour les professionnels de santé, aide à la distribution de masques à la population, action de sensibilisation de la population aux gestes barrières, coordination d'un dépistage massif sur Louhans, point de situation COVID hebdomadaire à destination des élus, etc.)
  - o Rencontre et soutien d'une psychomotricienne souhaitant installer une micro-crèche inclusive sur le territoire
  - o Travail sur le problème de démographie médicale en vue d'installer un centre de santé départemental sur le Louhannais
- **Groupe de travail « Psychiatrie et santé mentale » :**
    - o Construction et préparation du programme d'actions dans le cadre de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) 2020 → annulation des actions quelques jours avant le premier confinement
    - o Travail avec les partenaires pour essayer de reporter la SISM 2020 sans succès
    - o Ecriture de fiches pour la création d'un annuaire en ligne
- **Groupe de travail « Prévention et Promotion de la santé » :**
    - o Continuité dans les projets initiés précédemment :
      - Programme Santé Précarité → mis à l'arrêt en mars 2020 à cause de la crise sanitaire.
      - Prévention Nutrition des enfants → réaménagée en lien avec l'Ireps BFC en distanciel autant que possible.
      - Pass Santé Jeunes → réaménagée en lien avec l'Ireps BFC en distanciel autant que possible.
      - Prévenir les conduites à risques → mis à l'arrêt à cause de la crise sanitaire.
      - Renouvellement d'un projet financé par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) : financement obtenu de 4 200 € pour 6 sessions de formation aux premiers secours dédiée aux séniors réalisées en partie → mis à l'arrêt à cause de la crise sanitaire en accord avec la CFPPA.
      - Octobre Rose 2020 : réaménagement de l'évènement pour correspondre aux mesures sanitaires en vigueur, 780 participants à Arcad'elles avec un bénéfice de 5 460€ pour la Ligue contre le Cancer
      - Réponse à un appel à projets sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens chez les 0-6 ans en vue d'une mise en œuvre en 2021.
      - Initiation d'une réflexion autour de la santé environnement avec la participation de la chargée de mission santé à une formation sur cette thématique en janvier 2020 et la mise en place de réunion d'informations à destination des élus sur l'Ambroisie et le Moustique Tigre.
      - Participation aux réunions du réseau alimentaire départemental en vue du déploiement futur d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial) sur le territoire.

Pour finir, la chargée de mission santé a participé à un temps de formation en distanciel sur l'urbanisme et la santé et a commencé un travail avec la chargée de mission SCoT afin d'identifier les points qui relie la santé et l'urbanisme dans le SCoT du territoire. Des priorités se sont dégagées et permettront de travailler ensemble l'urbanisme favorable à la santé dans les PLU à venir.

### Le fonctionnement du conseil de développement

« Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

**En 2020, le Conseil de développement a été mobilisé lors des réunions organisées par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** (comité syndical, programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique », contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable et projet de Parc Naturel Régional).

**Les 4 Communautés de Communes ont également été appelées, par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, à mobiliser le Conseil de développement** ; extrait du courrier envoyé le 10 septembre 2020 au Président :

« Comme vous le savez, la Loi « Engagement et Proximité » de fin décembre 2019 a changé le seuil de population des Communautés de Communes qui doivent avoir un Conseil de développement : il est dorénavant à 50 000 habitants au lieu des 20 000 en vigueur jusqu'à la publication de cette nouvelle Loi.

En Bresse bourguignonne, ce seuil de 50 000 habitants ne concerne aucune de nos 4 Communautés de Communes.

Le 7 septembre courant, lors d'une réunion des élus du Bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, j'ai demandé à mes collègues Régis GIRARDEAU (nouveau) Président de Bresse Nord Intercom', Stéphane GROS (nouveau) Président de Terres de Bresse et Didier FICHET Président de Bresse Revermont 71, que votre partenariat avec les 4 Communautés de Communes du Pays de la Bresse bourguignonne soit néanmoins maintenu malgré cette évolution législative ; ma proposition a été bien accueillie (...) ».

**A cela se rajoute les réunions statutaires suivantes :**

Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour
Conseil d'administration	21 septembre	Préparation assemblée générale annuelle Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour la poursuite de la mobilisation au sein des 4 Communautés de Communes Questions diverses
A.G. ordinaire	22 octobre	Rapport moral et d'activité 2019 Places vacantes

Au 31 décembre 2020, les membres du **Conseil d'Administration** élus le 22 octobre 2020 pour la période 2021-2023 sont :

- > **Denis JUHE**, Président, représentant auprès de **Bresse Louhannaise Intercom'**
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS**, Secrétaire
- > **Jean-Claude BUGAUD**, Représentant auprès de **Bresse Revermont 71**
- > **Nadine DIOT**, Contrat Local de Santé
- > **Joseph ENTREMONT**, Mobilité
- > **Alain CORDIER**, Milieux culturels
- > **POSTE VACANT** (représentant-e- auprès de Terres de Bresse)
- > **POSTE VACANT** (représentant-e- auprès de Bresse Nord Intercom')
- > **POSTE VACANT**
- > **POSTE VACANT**

Pour les postes vacants, il y a eu la candidature d'Alain CORDIER lors de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2020.

Suite au Conseil d'Administration du 7 décembre 2018, les membres du **Bureau** sont :

- > **Denis JUHE** Président
- > **Vice-Président (POSTE VACANT)**
- > **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS** Secrétaire
- > **Trésorier (POSTE VACANT)**

Cette liste de dirigeants a été enregistrée par la Sous-Préfecture de LOUHANS avec un récépissé daté du 14 décembre 2018.

Suite à la modification de ses statuts, le Conseil de développement est dorénavant composé de 40 membres maximum répartis comme suit :

Milieu	Nombre maximum de membres
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10
sociaux	5
culturels	5
éducatifs	5
scientifiques	5
environnementaux	5
associatifs	5

**26 membres et 14 places vacantes sont identifiés suite à l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2020.**

**Milieux économiques : 10 membres dont 2 places vacantes (transport suite à la démission d'Evelyne GROS et tourisme suite au renouvellement de l'Office de Tourisme et le départ de Joseph ENTREMONT)**

- Alain THOUVENOT (CCI)
- Franck BOULAY (ELAN GAGNANT)
- Anton ANDERMATT (FDSEA)
- Claude GIROD (Confédération Paysanne)
- Emmanuel GARCIA-PIQUERAS (Bresse Initiative)
- Jean-Claude BUGAUD (élevage)
- Alexandre CAUCHY (maraîchage)
- Samuel CHANUSSOT (agriculteur à RATTE)

**Milieux sociaux : 5 membres**

- Thierry LOPES (Mission Mobilité)
- Nadine DIOT (ADMR)
- Isabelle PAQUELIER-BARTUEL (EHPAD)
- Gérard BURTIN (Mutualité française)
- Patrick VARLOT (Hôpital local)

**Milieux culturels : 5 membres**

- Alain CORDIER (Ecomusée)
- Denis JUHE (Grange Rouge)
- André MASSOT (Associations historiques)
- Annick TRUCHOT-BERTHET (Bibliothèques)
- Alain TRONTIN (Radio Bresse)

**Milieux éducatifs : 5 membres dont 3 places vacantes**

- Thérèse FAUVEAUX (Enseignement agricole)
- Olivier MORIN (consultant organismes de formation)

**Milieux scientifiques : 5 membres dont 4 places vacantes**

- Annie BLETON-RUGET (Conseil scientifique Ecomusée)

**Milieux environnementaux : 5 membres dont 2 places vacantes**

- Christian GUILLOT (ACTIF)
- Eric BLANC (Déchets)
- Jean-Paul VERGUET (CAPEN 71)

**Milieux associatifs : 5 membres dont 3 places vacantes (suite à la nomination, lors de l'assemblée générale du 22 octobre 2020, de Joseph ENTREMONT au titre de ses activités au sein de Bresse Transition)**

- Emilie VINCK (hors temps scolaire)
- Joseph ENTREMONT (Bresse Transition)

Avec l'appui logistique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, **le Conseil de développement a organisé, le 15 janvier 2020, une réunion « Penser ensemble le tourisme en Bresse bourguignonne ».**

Cette réunion, en présence de Stéphane GROS Président de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, a été animée par Joseph ENTREMONT, administrateur du Conseil de développement et membre du Comité de Direction de l'Office du Tourisme ; selon les notes prises par Jean-Claude BUGAUD, des échanges ont eu lieu sur

- Un projet se situant au nord du territoire
- Les sentiers de randonnée
- Le projet cyclo-pédestre entre LOUHANS-CHATEAURENAUD et LA TRUCHERE
- La signalétique
- La fréquentation de la voie verte
- La promotion touristique par les sites Internet
- Le projet de parc naturel régional
- Et le développement fluvial.

**S'agissant des relations avec le Conseil Economique Social Environnemental Régional, la deuxième rencontre régionale CESER-CODEV prévue en 2020 a été reportée en 2021 en raison du contexte sanitaire.** Par un courrier daté du 8 juillet 2020, les présidents de Conseil de développement ont été invités au séminaire de mi-mandat du CESER prévu le 8

octobre 2020 à DOLE mais cette invitation a été annulée par le CESER dans un courriel du 10 septembre 2020.

### **Le CESER a transmis plusieurs rapports au cours de l'année 2020 dont**

- « Femmes et monoparentalité, un double constat d'inégalités » ;
- « Le numérique au service des habitants et des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté » ;
- « Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective. Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté » ;
- « Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement » ;
- « Soutenir les associations en développant les emplois ».

---

## **AUTRES DOSSIERS**

---

**En 2020, de nombreux courriers et courriels ont été envoyés aux 4 communautés de communes et 88 communes sur LEADER, contrat territorial, Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR), contrat de ruralité (DETR et DSIL), contrat local de santé (dont les points réguliers COVID19) mais également :**

- **Les appels à projets nationaux et régionaux** pour les continuités cyclables, les industries agro-alimentaires, la filière bois, les PME, l'agroécologie, le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), la renaturation et la biodiversité en milieux urbains, la « Mission ETINCELLE », les itinéraires cyclables, « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » et « Eau & biodiversité 2021 » de l'Agence de l'Eau, « Mobilité rurale année 2020 », l'AMI ADEME BUSELEC, les bus France Services, le nouveau « fonds friches », les chaufferies bois et réseaux de chaleur, les subventions départementales pour la transition énergétique et écologique (Plan Environnement intégré à l'appel à projets 2021) et un récapitulatif envoyé le 23 décembre 2020 (dates à respecter pour Département, Région, Etat et Europe)
- **L'annonce de nouveaux outils nationaux ou régionaux** comme [www.geothermies.fr](http://www.geothermies.fr), <https://agirpourlatransition.ademe.fr>, la promotion de la transition énergétique par l'observatoire <https://www.oreca-bfc.fr>, la création d'une charte du cadrage régional des projets éoliens, la diffusion du guide « Plan de relance » à destination des Maires, la déclinaison départementale de <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>
- **Les informations transmises par les fédérations nationales** <https://anpp.fr> et <https://leaderfrance.fr> dont les décryptages sur la Loi Engagement et Proximité, sur le Plan de Relance et le Haut-Commissariat au Plan, sur la prolongation des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), sur la publication de 4 guides des élus 2020-2026 pour la transition énergétique et écologique ainsi qu'un module de formation à distance pour LEADER
- **Des décisions du Conseil Régional** dont le festival des solutions écologiques, les subventions ENVI (Espaces Nouveaux Villages Innovants), les dates 2020 pour le dispositif Effilogis qui finance les rénovations BBC et les constructions BEPos, la trajectoire régionale « Vers une région à énergie positive » (REPos), l'Instance Régionale de Concertation du 27 novembre 2020 sur les futurs fonds européens, la création du site unique <https://www.relance-bfc.fr>, la nouvelle procédure de lettre d'intention pour solliciter les (futurs) fonds européens,
- **Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** avec les lauréats (dont le SYDESL) de l'AMI CEDRE pour le programme ACTEE, l'écomobilité scolaire avec

<https://www.ecoco2.com>, l'opération « Coup de pouce Chauffage bâtiments tertiaires », le Webinaire national du 25 septembre 2020 sur les programmes CEE pour l'amélioration du parc des collectivités territoriales, le développement des véhicules électriques avec <http://www.averre-france.org> ,

- **Les actualités mises en ligne par la Banque des Territoires** sur, les décisions gouvernementales de lutte contre le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique de logements, France Services, « Bouge ton coQ » (guichet unique pour capter des financements destinés aux projets ruraux, les lauréats pour les fabriques numériques de territoire, la préparation des fonds européens 2021-2027, le Comité Interministériel aux Ruralités, le développement des Tiers Lieux, l'évolution de l'ADEME, les atlas de la biodiversité communale, la Fondation du Patrimoine, l'avenir des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), le plan climat avec BpiFrance, les nouvelles obligations réglementaires de communication pour les bénéficiaires de subventions, les rencontres nationales TEPos 2020, le « fonds chaleur » de l'ADEME, l'avenir de la PAC et du FEADeR (qui finance LEADER), l'autoconsommation collective d'électricité, l'évaluation des ponts des petites communes.

## COMMUNICATION



Des mises à jour régulières et de nouvelles actualités sont publiées sur le site du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>

Pour 2020, il y a eu les annonces sur la diffusion des 600 exemplaires de la plaquette LEADER, les 286 000 euros supplémentaires obtenus au titre du contrat territorial 2018-2021 financé par la Région, la réunion d'information le 7 septembre 2020 à destination des 88 Maires le bilan du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte rédigé par la DREAL.